



REGLEMENT SPORTIF **COUPES D'INDRE ET LOIRE SENIORS** **SAISON 2026-2027**



Le Présent Règlement possède la même force Obligatoire à l'égard, des associations sportives, des sections Basketball des groupements sportifs multisports, et le cas échéant les établissements affilié(e)s à la Fédération Française de Basket-Ball (FFBB) et ayant leur siège dans l'Indre-et-Loire.

Ce présent règlement est notamment destiné à fixer certains points qui ont trait au fonctionnement pratique des rencontres de Coupe d'Indre et Loire du Comité Départemental.

Les points non précisés par ce règlement seront traités conformément aux règlements et statuts de la Fédération Française et du Comité Indre-et-Loire de basketball.

Art. 1 : Participants :

- Les coupes d'Indre et Loire SENIORS sont réservées à toutes les équipes du département d'Indre et Loire régulièrement engagées en ~~championnat de France~~, régional et départemental. La participation est obligatoire. (*Juillet 2026*)
- Par décision du Pôle Compétitions, les équipes ~~engagées en championnats de France~~ ne participeront pas à la coupe d'Indre et Loire en raison du trop grand écart de niveau avec les autres équipes. (*Juillet 2026*)
- Nombre de joueurs autorisés 10 dont **3 licences 1C, 2C, 0CT au total**

Art. 2 : Les récompenses (Identifications)

- Coupe d'Indre et Loire masculine principale : Trophée **Jean-Louis VACHER**
- Coupe d'Indre et Loire 1^{ère} consolante : Trophée **Jean-Michel BONNET**
- Coupe d'Indre et Loire 2^{ème} consolante : Trophée **Jacky TROUGNOU**
- Coupe d'Indre et Loire féminine principale : Trophée **Monique ROUGEAUX**
- Coupe d'Indre et Loire 1^{ère} consolante : Trophée **Patricia LENOIR**

➤ Historiquement l'identification des coupes est validée pour 2 ans en réunion de Comité Directeur.

Art. 3 : Organisation Administrative

- **Saisie des rencontres par feuille de marque électronique (e_marque V2) obligatoire.** Néanmoins en cas de problème matériel ou informatique avéré et de recours à la feuille de marque papier, celle-ci devra être arrivée au comité avant 12h00 le mercredi suivant. Elle pourra être transmise recto verso par courrier ou mail.

Art. 4 : Organisation Sportive :

- Durée des rencontres :
10 mn x 4 : prolongation (s) éventuelle (s) = 5 mn
- Désignations d'arbitres :
L'ensemble des rencontres seront à désignation sur l'ensemble des coupes Les frais d'arbitrage seront réglés, à parts égales par les deux associations sportives, à l'exception des finales où les frais seront pris en charge par le Comité.

➤ Finales :

- En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, une seule prolongation sera effectuée.
- En cas d'égalité à la fin de cette unique prolongation, la rencontre se poursuivra jusqu'au « 1^{er} Point marqué » par l'une des 2 équipes (Panier ou tir en Or). La poursuite de cette rencontre débutera par un entre deux.
- En cas de température jugée excessive par les organisateurs, le temps des rencontres pourra être réduit, La décision sera prise avant le début de la rencontre. (Août 2025)

➤ Déroulement des compétitions

- Coupes Masculines

➤ Coupe JLV (Jean Louis VACHER)

Les perdants du 1^{er} tour et du 2^{ème} tour joueront la coupe Jean CHAPEAU

➤ Coupe JMB (Jean Michel BONNET)

Les perdants du 3^{ème} tour (Jean louis Vacher) joueront la coupe Jean-Michel BONNET

- Coupes Féminines

➤ Coupe MR (Monique ROUGEAU)

Les perdants du 1^{er} tour et 2^{ème} tour joueront la coupe Patricia LENOIR

Art. 5 : Dates et Horaires des rencontres *(Juillet 2026)*

- **Les rencontres se feront à date fixe, seul l'avancement de la date sera possible** (voir art. 5 du présent règlement), **même en semaine**
- Les horaires officiels sont les suivants : 20 heures le samedi ou le soir en semaine, (ou 19 heures et 21 heures seulement s'il y a deux rencontres seniors de programmées), 08h45 et 10h30 le dimanche matin. En accord avec le club opposé les horaires de 13h15 et 15h 30 le dimanche après-midi peuvent être validés. *(Juillet 2026)*
- Les dates des rencontres sont inscrites dans le calendrier sportif du Comité.
- Au 2^{ème} Tour Masculin entrée des RM3 en Coupe JL Vacher.
- Au 3^{ème} Tour Masculin entrée des RM2 en coupe JL Vacher.
- Au 1/8^{ème} finale Masculin entrée des Equipes PNM ~~et NM3~~ en coupe JL Vacher.
- Au 1/8^{ème} finale Féminine entrée des équipes PNF et RF2 en coupe M Rougeaux
- ~~Au 1 / 4 de finale Féminine, si équipes au niveau, entrée des équipes NF3 en coupe M Rougeau.~~
- Toutes les Finales se dérouleront sur un lieu unique, sauf en cas d'indisponibilité d'équipements pouvant les accueillir, dans ce cas le comité s'autorise à déléguer l'organisation à plusieurs clubs. *(Juillet 2026)*.

➔ **Les horaires devront être rentrés 22 jours avant la date de la rencontre** sous peine d'application des dispositions financières prévues et validées lors de l'assemblée générale du comité, sauf si la date de mise à disposition des rencontres par le comité ne le permet pas.

Art. 6 : Modification

- Les dates devront être rigoureusement respectées. Il y aura la possibilité d'avancer les matches, **même en semaine** notamment en cas de doublon avec le championnat régional, en accord avec le Pôle Compétitions et Le Pôle Formations (Officiels)

➔ **L'équipe receveuse rentre l'heure et le jour de la rencontre en accord avec l'équipe adverse.**
Sans réponse de l'équipe adverse dans les 15 jours, le comité validera.

- **Aucune rencontre ne pourra être reportée après la date fixée.**
- Si une rencontre n'est pas jouée à la date fixée, Le Pôle Compétitions statuera.

Art. 7 : forfait et effet du forfait

- Le règlement sportif général de la FFBB sera appliqué en cas de forfait. Les frais d'arbitrage seront à la charge du groupement sportif forfait.

Le montant du forfait est celui prévu aux dispositions financières validées lors de l'Assemblée Générale du Comité.

- **En cas de forfait, l'équipe sera définitivement exclue de la coupe,**

Art. 8 : Personnalisation des équipes

- Avant le 1^{er} tour (voir le calendrier sportif), les groupements sportifs doivent faire parvenir au Comité la personnalisation de leurs équipes dans le cas d'engagement de plusieurs équipes.

En l'absence de personnalisation, l'équipe constituée lors du 1^{er} tour, sera considérée comme personnalisée et aucune modification ne sera acceptée par la suite.

Art. 9 : Règles particulières de participation : (Juillet 2026)

- Les Joueurs(ses) évoluant de manière « régulière » en championnat de France (> 25%) ne pourront pas intégrer une équipe de catégorie inférieure pour participer à la coupe d'Indre et Loire.
- De manière générale, les 7 joueurs majeurs des équipes nationales ne pourront pas participer à la coupe d'Indre et Loire avec une équipe réserve.
- Cependant, un joueur (euse) de la réserve, renforçant occasionnellement (25%) l'équipe première ne modifie pas le handicap de l'équipe où il ou elle évolue de manière régulière.

Pour les finales, 12 joueurs inscrits sur l'e_marque sont autorisés à participer à la rencontre.

Art. 10 : Tirage au sort

- Tirage au sort intégral des équipes jusqu'à l'intégration des équipes évoluant en championnats de France. (Août 2025).
- L'équipe jouant au niveau inférieur reçoit, lorsque les deux équipes jouent au même niveau, c'est l'équipe tirée en premier lors du tirage au sort qui devient le club recevant.

Art. 11 : handicap :

- Un handicap sera attribué à l'équipe de niveau inférieur.
- Il sera de 7 points par niveau.
- Lors des finales, les handicaps seront maintenus.

➤ Tableau masculin :

	PNM	R2	R3	PRM	D2	D3
PNM	0	+ 7	+14	+21	+28	+35
R2		0	+7	+14	+21	+28
R3			0	+7	+14	+21
PRM				0	+7	+14
D2					0	+7
D3						0

➤ Tableau Féminin :

	PNF	RF2	PRF	D2
PNF	0	+7	+14	+21
RF2		0	+7	+14
PRF			0	+7
D2				0

Art. 12 : Généralités :

- Tous les cas non prévus au présent règlement seront étudiés par le Pôle Compétitions pour avis qui sera soumis à ratification du 1^{er} Bureau ou Comité Directeur suivant.

ATTENTION : NE FAIRE JOUER QUE DES JOEUSES OU JOUEURS LICENCIES (Votre responsabilité de dirigeants est engagée en cas d'accident).